



UNION OF POSTAL COMMUNICATIONS EMPLOYEES SYNDICAT DES EMPLOYÉS DES POSTES ET COMMUNICATIONS

Concessions du Régime de Pension pour les Canadiens: Le régime de Pension à Prestations Cibles

A l'Honorable Kevin Sorenson, ministre d'État (Finances)

Le SEPC, un Élément de l'AFPC, est extrêmement préoccupé par la dernière annonce du gouvernement fédéral en ce qui concerne le régime de retraite à prestations cibles. Notre préoccupation est amplifiée par le fait que ce gouvernement, dirigé par le Premier ministre Stephen Harper, continue dangereusement et de façon significative, de modifier les services et les programmes qui ont été historiquement offerts aux Canadiens.

Une étude publiée par le Centre canadien de politiques alternatives, indique qu'en 2014, la rémunération des PDG était 171 fois plus élevée que la source de revenu moyen des canadiens, un bond considérable par rapport à 105 fois plus élevée en 1998. Il est également important de noter qu'un nouveau rapport de la firme KPMG indique que les impôts du Canada sont les plus "favorables aux entreprises" dans le monde.

Ceci étant dit, la théorie des "effets de retombées" est difficile à croire avec un taux de 7% de chômage, un taux de 13% de chômage chez les jeunes, un salaire minimum qui équivaut souvent à moins que le coût de la vie, ainsi qu'un programme de travailleurs étrangers qui laisse à désirer. Comparé aux merveilleux avantages et aux salaires généreux attribués aux dirigeants canadiens, ainsi que les taxes relativement basses allouées aux sociétés qu'ils dirigent, nous, les cols blancs, les cols bleus ainsi que la majorité des Canadiens, sommes des citoyens du Canada sous attaque continue.



Canadian Labour Congress
Congrès du travail du Canada



Voici un résumé de plusieurs de ces transgressions:

1) Coupures dans les Programmes Sociaux

Depuis 2006, le gouvernement conservateur de Stephen Harper n'a cessé de gruger dans les gains et les droits des femmes. Au nom de la "lutte contre le déficit", le gouvernement Harper a sabré dans les programmes et les services fédéraux, y compris l'assurance-emploi et les programmes de sécurité des personnes âgées. Les coupures de Harper dans les transferts sociaux aux provinces ont affaibli les programmes sociaux qui bénéficient aux femmes, à la santé, à l'éducation, à l'aide sociale et au logement. Ces réductions auraient été inutiles si le gouvernement fédéral n'avait pas opté pour une réduction de la TPS et des impôts des sociétés.

2) Attaques aux Services de Garde

Dans le budget de mai 2006 (le premier d'Harper), le programme national prévu pour les garderies a été éliminé et les accords bilatéraux connexes avec les provinces ont été annulés. Au lieu de ça et dans le but de fournir aux parents un meilleur "choix", une allocation imposable pour les enfants d'âge préscolaire de 100\$ par mois a été instituée. Ce montant couvre à peine les services occasionnels d'un(e) gardien(ne) d'enfants.

Du même coup, des milliers d'aides familiales provenant principalement des Philippines et des Caraïbes sont particulièrement vulnérables car les règlements en matière d'immigration les obligent à vivre et à travailler seulement pour l'employeur nommé sur leur permis de travail.

En décembre 2008, l'UNICEF a classé le Canada au **dernier** rang parmi 25 pays industrialisés en ce qui concerne l'éducation de la petite enfance et la garde d'enfants. Le manque de services de garde abordables au Canada a également été critiqué à la fois par l'Organisation de coopération et de Développement Économiques et par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

3) Lacunes vs Gains

En 2012, Statistiques Canada a noté que le Canada était au **cinquième rang** parmi les 34 pays de l'OCDE relativement à **l'écart salarial entre les sexes**. Les femmes qui travaillent à temps plein durant toute une année, gagnent 70% de ce que les hommes gagnent pour le même travail. Près d'un tiers (27%) des femmes travaillent à temps partiel comparativement à 12% des hommes, souvent parce qu'elles n'ont tout simplement pas accès à des services de garde d'enfants ou parce qu'elles doivent s'occuper d'un membre de la famille qui est malade ou âgé. Les mères qui prennent un congé parental font face à un écart salarial constant de 3% pour chaque année qu'elles ne sont pas au travail et cette perte demeure présente pour le restant de leur vie. Enfin, 8.1% des femmes vivent dans un foyer avec l'insécurité alimentaire de façon modérée ou sévère. Les familles monoparentales ont le taux le plus élevé d'insécurité alimentaire, soit 22.1%. Parmi celles-ci, 82% sont dirigées par des femmes.

4) L'Iniquité Salariale

Stephen Harper a cité que l'équité salariale était "une arnaque". Son gouvernement a refusé d'adopter une loi proactive sur l'équité salariale et ce, en dépit des recommandations du Groupe de travail fédéral sur l'équité salariale en 2004.

Pire encore, le projet de loi C-10, la loi d'exécution du budget de 2009, a introduit des mesures qui portent délibérément et gravement atteinte au droit à l'équité salariale des travailleurs du secteur public fédéral ainsi que le droit de leur syndicat de défendre ce droit de la personne.

5) Assurance Emploi (AE) et Prestations de Sécurité de la Vieillesse (PSV)

Les récents changements à l'Assurance Emploi forcent maintenant les chômeurs à accepter un "emploi convenable" à moins de 100 km de leur domicile. Aucune considérations n'ont été prises en compte par rapport aux inconvénients défavorables imposés par cet ajout. La fermeture de plusieurs centres de Service Canada a aggravé le

problème des chômeurs en limitant davantage l'accès à l'assurance emploi. Le budget fédéral de mars 2012 a surpris ceux qui s'apprêtaient à prendre leur retraite, le gouvernement a annoncé qu'il faisait passer de 65 à 67 ans l'âge d'admissibilité aux prestations de Sécurité de la vieillesse. Ce changement nuira particulièrement les femmes, puisque seulement 30% d'entre elles émanant du secteur privé, bénéficient d'un régime de pension.

6) Services aux Anciens Combattants Canadiens

En guise de remerciement, le gouvernement fédéral a procédé à la fermeture de bureaux qui offrent un soutien ainsi que de précieux services à d'anciens et de jeunes combattants. Cela inclut les vétérans qui souffrent de problèmes tant physiques que mentaux graves. Ces hommes et ces femmes qui ont représenté le Canada sur la scène internationale dépendent au quotidien et ce, de plus en plus, sur de rares services d'aide d'interventions de première ligne.

7) Réduction du Service Postal

Dans le cadre du plan d'action en cinq points de Postes Canada, il est question du remplacement de la livraison à domicile par l'augmentation de l'utilisation des "Supers" boîtes aux lettres. Le SEPC espère qu'aucunes personnes âgées ou handicapées ne seront affectées par ce mandat imposé par la société suite au remplacement de la livraison à domicile.

Régime de retraite à Prestations Cibles

Comme le titre l'indique, le régime de retraite à prestations cibles est une autre concession qui rejette la responsabilité de l'employeur en matière de retraite sur le dos des travailleurs. La conversion des prestations déterminées à des prestations cibles touchera le revenu stable de retraite que les travailleurs ont déjà payé par leurs cotisations de retraite. Le régime à prestations cibles offrira très peu de garanties en terme de prestations de retraite, ce régime sera une charge supplémentaire et une baisse de revenu pour les retraités qui ont déjà des ressources financières limitées. De plus, les retraités seront obligés de réduire leurs dépenses, ce qui aura un effet domino sur l'économie canadienne. La législation et la réglementation

fédérale en vigueur sur les pensions assurent une protection amplement suffisante contre la réduction des prestations de retraite acquises des participants et des retraités des régimes de retraite existants.

Avec l'amélioration du rendement des placements et une augmentation progressive des taux d'intérêt à long terme, la situation en matière de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées s'améliore de manière significative. Par exemple, en 2013, le régime de pension à prestations déterminées d'Air Canada annonçait un déficit de solvabilité de 3,7 milliards de dollars. Par contre, en 2014, Air Canada a indiqué que ce même régime prévoit l'élimination complète du déficit de solvabilité du régime de retraite.

L'exécutif du SEPC et de nombreux membres du SEPC trouvent inconcevable que le gouvernement fédéral et Stephen Harper cherchent à réduire davantage les prestations de retraite des travailleurs canadiens et qu'ils soient réticents et peu disposés à élargir le RPC pour tous les Canadiens. En transférant la soi-disant "responsabilité" des régimes de retraite à prestations déterminées existants des riches sociétés aux travailleurs, cela ne peut donner lieu qu'à un désastre financier pour les Canadiens et le Canada.

Le régime de pension à prestations cibles n'est pas des plus innovateur considérant qu'un régime à risques partagés a déjà été mis en place au Nouveau-Brunswick et a donné lieu à une grande couverture médiatique. Le gouvernement provincial a déclaré à plusieurs reprises aux membres participants qu'il partageait les risques, par contre, le Vérificateur général a récemment confirmé que le régime à risques partagés devrait être comptabilisé en tant que régime à contributions déterminées étant donné que les risques sont en grande partie pris en charge par les employés. Une partie du modèle mis en place au Nouveau-Brunswick était de convertir le service acquis en prestations déterminées à celui de prestations cibles et où ce dernier, pourrait être réduit en fonction du marché.

Ces Canadiens ont travaillé pendant plusieurs années sous l'idée que leurs pensions étaient protégées et ils se rendent maintenant compte que ce n'est plus le cas avec un régime à risques partagés.

En plus des préoccupations générales, l'Élément du SEPC a également des préoccupations importantes en ce qui concerne la mise en œuvre éventuelle d'un tel régime à Postes Canada. Historiquement, le financement du régime de retraite à prestations déterminées et le taux de rendement ont tendance à fluctuer, ce qui peut aboutir soit à un déficit ou soit à un excédent pour n'importe quelle année. De juillet 2007 à novembre 2008, Postes Canada a pris un congé de cotisations et n'a versé aucune cotisation au régime. A l'époque, le régime comptait un excédent de solvabilité. Peu de temps après, la société a cherché à introduire un régime à cotisations déterminées auprès des nouvelles recrues en gestion et c'est en 2010 que celui-ci a été mis en place. Si la société prévoyait un problème de solvabilité au régime de pension, elle aurait dû consulter avec les intervenants au lieu de s'engager avec la technique "diviser pour mieux régner" en introduisant lentement et méthodiquement le volet du régime à cotisations déterminées à chacune des tables de négociation. Le gouvernement fédéral a offert à Postes Canada la possibilité de réduire ses paiements de solvabilité par un montant égal à 15 pourcent des actifs du régime. En tant que tel, Postes Canada n'a effectué aucun paiement spécial en 2011 et 2012, ce qui a évidemment donné lieu à d'importantes économies pour la société. En 2013, la société a dévoilé son plan d'action en 5 points en même temps qu'elle recevait quatre années d'allègement de solvabilité au régime. Plusieurs reconnaissent 2013 comme étant l'une des meilleures années pour les régimes de retraite. Par contre, en raison des décisions de la société, nous, les autres parties prenantes du régime de retraite, avons perdu une opportunité d'investissement. Postes Canada a également attendu jusqu'à la toute fin des négociations pour présenter le régime à cotisations déterminées. Peu de temps après que l'entente ait été acceptée, le gouvernement du Canada "par pure coïncidence" a dévoilé le régime à prestations cibles pour les sociétés d'État et les employeurs sous réglementation fédérale.

Bien que l'employeur adresse son "problème de pension", le "problème" est en effet créé par la société elle-même dans son incapacité à consulter de bonne foi, son refus de transparence, ses politiques internes douteuses et sa mauvaise gestion. Il est important de reconnaître que Postes Canada a seulement commencé à travailler avec les parties prenantes du régime après que plusieurs

plaintes aient été déposées contre eux auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et à d'autres ministères du gouvernement.

Notre syndicat demeure opposé à des réductions aux salaires des travailleurs, aux bénéficiaires et aux services. Ceci inclut notre opposition continue à tous plans de retraite à prestations cibles. Nous sommes contre toutes concessions sur les avantages acquis, en particulier sur la conversion du régime à prestations déterminées en régime à prestations cibles. Ces décisions non fondées et non réfléchies auront un impact négatif sur nos membres et sur les Canadiens. Nous vous demandons de tenir compte de ces préoccupations avant qu'il ne soit trop tard.

En toute sincérité, véracité et profondes préoccupations.

SEPC national
23 juin 2014